

## LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

## Question n° 613—M. Howie:

Au cours de a) la présente année financière, b) chacune des deux années financières précédentes, la Monnaie royale canadienne employait-elle des personnes et, dans l'affirmative, combien et, dans chaque cas, combien a-t-on dépensé en traitements?

**L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services):** La Monnaie Royale Canadienne m'informe ainsi qu'il suit: Oui.

a) Il y avait 657 employés, l'année civile 1983: \$19,129,000 (non vérifié).

b) Il y avait 650 employés, l'année civile 1982: \$18,476,000.

c) Il y avait 688 employés, l'année civile 1981: \$17,580,000.

Comme signalé dans le rapport annuel, les chiffres ci-hauts mentionnés incluent, en plus des salaires, des prestations et bénéfiques aux employés.

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE—LES RECETTES  
PROVENANT DE SOURCES AUTRES QUE LE GOUVERNEMENT  
CANADIEN

## Question n° 614—M. Howie:

La Monnaie royale canadienne vend-elle des services ou des biens à des personnes ou des organismes autres que le gouvernement ou des organismes de l'État et, dans l'affirmative, quel pourcentage de ses recettes a-t-elle tiré de ces sources au cours de l'année financière la plus récente?

**L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services):** La Monnaie Royale Canadienne m'informe ainsi qu'il suit: Oui.

Durant l'année civile 1983, 94.9 p. 100 provenait de sources autres que le gouvernement canadien. Durant l'année civile 1982, 94.2 p. 100 provenait de sources autres que le gouvernement canadien.

[Traduction]

**M. Evans:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT  
MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-21 qui vise à donner au gouvernement fédéral le droit d'emprunter 29.5 milliards de dollars. Ce projet de loi impose une lourde responsabilité à ceux d'entre nous qui servent dans la loyale opposition de Sa Majesté. Je dis cela parce que le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé sa démission et

## Pouvoir d'emprunt—Loi

qu'après le congrès de juin le parti libéral aura un nouveau chef et, par conséquent, un nouveau, bien que temporaire, premier ministre.

Cette métamorphose n'est pas sans rappeler ce qui se produit lorsqu'un homard mue. Il laisse sa vieille carapace derrière lui et en revêt une nouvelle qui est molle et fragile, ce qui fait qu'il ne peut la remplir immédiatement. Le homard ne peut pas se déplacer pendant un certain temps et il manque de coordination et de sens de la direction. Il lui faut longtemps pour remplir sa nouvelle carapace et c'est la raison pour laquelle les marchands ont beaucoup de difficultés à vendre aux Canadiens des homards à carapace molle. Je vais m'arrêter immédiatement, monsieur le Président, car comme vous vous en êtes aperçu, je parle du parti libéral.

Je disais que ce projet de loi nous crée des difficultés, dans l'opposition officielle, car le budget du gouvernement et ce projet de loi sur l'emprunt, ne seront vraisemblablement pas repris par le nouveau chef du parti libéral. Déjà, les candidats et les chefs possibles dans les rangs libéraux font des déclarations au sujet du gaspillage et des folles dépenses du gouvernement.

Par exemple, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), qui n'a pas encore atteint son apogée, aurait déclaré au congrès biennal de politique du parti libéral, à Ottawa, le 7 novembre 1982: «Le gouvernement gaspille des millions de dollars à envoyer tous les mois des chèques de pension à de riches personnes âgées et des allocations familiales à des familles qui n'en ont pas le moindre besoin. Cet argent devrait servir à aider les plus indigents.» Le ministre ne nous dit pas sur quels critères il se fonderait pour déterminer qui sont ces personnes, et ne dit pas non plus s'il supprimera les allocations familiales s'il devient premier ministre. Je pense qu'il est important toutefois que nous relevions officiellement ces déclarations du ministre libéral.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) aurait déclaré, d'après le *Star* de Toronto du 3 novembre 1982: «La crise actuelle force les gens à réfléchir et ils se rendent compte que rien n'est gratuit et qu'ils ne peuvent plus compter prendre une part de plus en plus grosse du gâteau fédéral qui augmenterait sans cesse. Lorsque le gouvernement ne reçoit plus les recettes auxquelles il était habitué—lorsque l'économie ne croît plus—et que les fonds publics sont utilisés avec une extrême parcimonie à des fins beaucoup plus précises qu'avant, alors on se pose ces questions.» Le ministre ne disait pas où il allait procéder à des compressions ni pourquoi l'économie ne croissait plus, mais il se moque de son parti et de son gouvernement lorsqu'il dit que les fonds publics ont été utilisés avec une extrême parcimonie alors qu'il a consacré 1.35 milliard de dollars à renflouer le plus grand perdant du gouvernement, à savoir Canadair.

Les contribuables canadiens ont déjà été outrés par la situation de Canadair, dont la mauvaise gestion a été cachée au Parlement aussi longtemps que possible. Il n'y a aucune raison de croire que cette décision récente fera autre chose que retarder une mort certaine et consommer un peu plus d'argent. Si les premiers propriétaires, General Dynamics, se sont cassé le nez malgré un contrat militaire important avec les États-Unis, rien ne nous permet de croire que le gouvernement fédéral, en particulier, pourra trouver un génie capable de renverser le